

## APPEL NATIONAL FONCTION PUBLIQUE

CGT - CFDT - FO - FSU - UNSA  
CFTC - CGC - SOLIDAIRES

Les organisations syndicales de la Fonction publique s'inscrivent totalement dans la déclaration commune de propositions et revendications signée le 5 janvier 2009 par les 8 organisations au plan interprofessionnel.

En appelant les fonctionnaires et agents publics à participer massivement à la grève et aux manifestations le 29 janvier prochain, elles entendent exiger du gouvernement des réponses à leurs revendications portant sur :

➔ L'arrêt de la politique aveugle de suppressions d'emplois et un moratoire immédiat sur celles contenues dans le budget 2009 ;

➔ L'ouverture urgente de négociations salariales visant en particulier à augmenter significativement la valeur du point et à réévaluer l'ensemble de la grille indiciaire pour améliorer la carrière des agents ;

➔ Le retrait de projets porteurs de lourds reculs pour la population et les personnels et qui se traduisent notamment par des délocalisations et des fermetures massives de services de proximité et l'aggravation des conditions de travail ;

➔ Les moyens nécessaires à la pérennisation du financement des missions publiques en lieu et place de l'actuelle politique d'austérité imposée aux services de l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements hospitaliers.

Face à la Révision générale des politiques publiques (RGPP), elles rappellent leur détermination pour le développement de services publics de qualité dotés de tous les moyens nécessaires pour répondre encore mieux aux besoins sociaux et de solidarité.

Sans prise en compte de ces exigences, elles prendront les dispositions pour donner les suites à cette journée.

A cet effet, elles conviennent de se revoir consécutivement à la rencontre des organisations syndicales au plan interprofessionnel prévue le 2 février 2009.

PARIS, le 7 janvier 2009

# Grève jeudi 29 janvier

**dans l'Education,  
comme dans toute la Fonction Publique  
et dans de nombreux autres  
secteurs publics et privés**

**Manif à Amiens**  
14 H 30 Maison de la Culture  
*Friville 14h30 Place J. Jaurès*  
*Abbeville 14h30 Théâtre (lieu à confirmer)*

La crise économique amplifiée par la crise financière internationale touche durement une grande partie des salariés dans leurs emplois et leurs revenus. Alors qu'ils n'en sont en rien responsables, les salariés, demandeurs d'emploi et retraités, sont les premières victimes de cette crise. Elle menace l'avenir des jeunes, met à mal la cohésion sociale et les solidarités ; elle accroît les inégalités et les risques de précarité.

Les seules lois du marché ne peuvent régler tous les problèmes.

Face à cette situation et considérant qu'il est de leur responsabilité d'agir en commun, en particulier lors de la **journée du 29 janvier**, pour obtenir des mesures favorables aux salariés, les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA ont décidé d'interpeller les entreprises, le patronat et l'Etat.

Surmonter la crise implique des mesures urgentes en faveur de l'emploi, des rémunérations et des politiques publiques intégrées dans une politique de relance économique.

**1 - Donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique**

De nombreuses entreprises mettent la pression sur les sous-traitants et fournisseurs faisant supporter à leurs salariés blocages de rémunérations et pertes d'emplois. Par ailleurs, des salariés sont contraints à des durées de travail éle-

vées, tandis que les salariés temporaires, en intérim ou en CDD, sont les premiers à faire les frais des baisses d'activité. Des entreprises utilisent la crise pour opérer des restructurations tout en maintenant la rémunération de leurs actionnaires.

C'est intolérable et inadmissible.

Les entreprises confrontées aux baisses d'activité utilisent des mesures de sauvegarde d'emplois comme le chômage partiel, les jours de RTT ou de congés... Toutes ces mesures doivent être négociées dans l'objectif de préserver l'emploi et les salaires. Les aides publiques doivent aussi y être conditionnées. Les entreprises doivent améliorer l'indemnisation du chômage partiel et tous les salariés doivent pouvoir en bénéficier. Ces périodes de baisse d'activité doivent être utilisées pour développer la formation professionnelle et renforcer les compétences des salariés.

Dans toutes les entreprises, quelle que soit leur situation, c'est notamment en investissant dans la formation et le travail qualifiant et en réduisant la précarité que la performance sera assurée.

Dans la fonction et les entreprises publiques, il est indispensable de répondre aux besoins de notre société et de la population et de leur attribuer les moyens nécessaires. Dès 2009, le gouvernement doit renoncer aux 30.000 suppressions de postes. Il faut abandonner une politique

## Propositions et

Salariés  
du privé  
et du public,  
chômeurs,  
retraités,  
ensemble  
dans l'action !

## revendications des organisations syndicales

aveugle de suppression d'emplois et penser au contraire l'évolution des services publics dont la qualité et l'emploi constituent une question centrale.

La situation des salariés précaires du public appelle des mesures de justice sociale.

**2 - Politiques salariales : améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités**

Les exigences des actionnaires ont conduit, dans beaucoup d'entreprises, à l'accroissement des inégalités. Elles se sont aussi traduites par une redistribution des richesses privilégiant le versement de dividendes au détriment des salaires et de l'investissement.

Dans les branches, les entreprises, les fonctions publiques, les négociations salariales doivent assurer au moins un maintien du pouvoir d'achat et une réduction des inégalités.

Les allègements de cotisations sociales doivent être conditionnés à la conclusion d'accords salariaux

**3- Orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat.**

Il est de la responsabilité de l'Etat et de l'Union Européenne de décider de politiques d'interventions publiques coordonnée favorisant une relance économique. Celles-ci doivent viser à la fois :

§ Une relance par la consommation en

## APPEL DES ORGANISATIONS SYNDICALES CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA DE LA SOMME

La crise économique amplifiée par la crise financière internationale touche durement une grande partie des salariés dans leurs emplois et leurs revenus notamment dans la Somme.

Alors qu'ils n'en sont en rien responsables les salariés, demandeurs d'emploi et retraités, en sont les premières victimes. Elle menace l'avenir des jeunes, met à mal la cohésion sociale et les solidarités ; elle accroît les inégalités et les risques de précarité.

Surmonter cette crise implique des mesures urgentes d'une autre nature que celles prises par l'Etat et les entreprises, pour être au service de l'emploi et des rémunérations.

C'est pourquoi, les **organisations syndicales** (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA) de la Somme appellent les **salariés du privé et du public, les chômeurs et les retraités, à une journée nationale de mobilisation interprofessionnelle le 29 janvier 2009** : elle donnera lieu dans notre département à des grèves et des manifestations :

**Amiens 14 H 30 Maison de la Culture**

**Friville Escarbotin 14h30 place J. Jaurès**

**Abbeville 14h30 Théâtre (à confirmer)**

Elles appellent à agir massivement et interpeller les responsables gouvernementaux, les responsables patronaux et les employeurs pour :

▶ défendre l'emploi privé et public,

▶ lutter contre la précarité et les dérèglements économiques et sociales,

▶ exiger des politiques de rémunérations qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités,

▶ défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale,

▶ des services publics de qualité qui assurent en particulier tout leur rôle de réponse aux besoins sociaux et de solidarité.

Cette journée de mobilisation s'inscrit comme une première étape. Pour envisager les suites à donner à cette action, les organisations syndicales ont convenu de se rencontrer le 02 février.

Amiens, le 06 Janvier 2009

améliorant le pouvoir d'achat, en priorité des revenus les plus modestes parmi lesquels de nombreux salariés, demandeurs d'emploi, retraités et bénéficiaires de minima sociaux.

§ Une politique de développement de logement social à la hauteur de l'urgence, un encadrement des loyers et un accès au crédit dans des conditions excluant les taux usuraires.

§ Une protection sociale (santé, retraite...) dans un cadre collectif et solidaire

§ Des investissements ciblés, en particulier en matière d'infrastructures, d'équipements publics et de services publics, en favorisant la recherche, le développement, l'éducation et la formation.

Les investissements publics et privés doivent notamment être orientés en faveur d'une économie du développement durable mettant en œuvre les principes adoptés au Grenelle de l'Environnement.

§ Toute aide accordée à une entreprise doit être ciblée et faire l'objet de contreparties.

Elle doit être conditionnée à des exigences sociales, en particulier en matière d'emploi. Elle doit faire l'objet d'une information et d'un avis préalable des élus représentant les salariés. Dans le cas spécifique du secteur bancaire, l'utilisation des aides publiques doit donner lieu à un contrôle direct par l'Etat.

**4 - Préserver et améliorer les garanties col-**

lectives

**Les conditions de vie et de travail pour les salariés des secteurs privé et public, passent par l'amélioration du cadre collectif. C'est pourquoi il faut :**

- abroger les dispositifs légaux qui ont conduit à remettre en cause la réduction du temps de travail

- retirer la proposition de loi sur le travail du dimanche à respecter le dialogue social sur tous les projets et propositions de loi qui touchent à la réglementation du travail

- face à la révision générale des politiques publiques (RGPP), mettre en œuvre des réformes porteuses de progrès social

**5 - Réglementer la sphère financière internationale**

Cette réglementation doit mettre un terme à la spéculation, aux paradis fiscaux, à l'opacité du système financier international et encadrer les mouvements de capitaux. L'Union européenne doit être au premier plan pour l'exiger.

Il faut aussi imposer le respect des droits fondamentaux et sociaux et des normes internationales de l'OIT dans tous les échanges internationaux. L'aide publique au développement doit être maintenue et améliorée. C'est ce que demande le mouvement syndical international

Le 5 janvier 2009